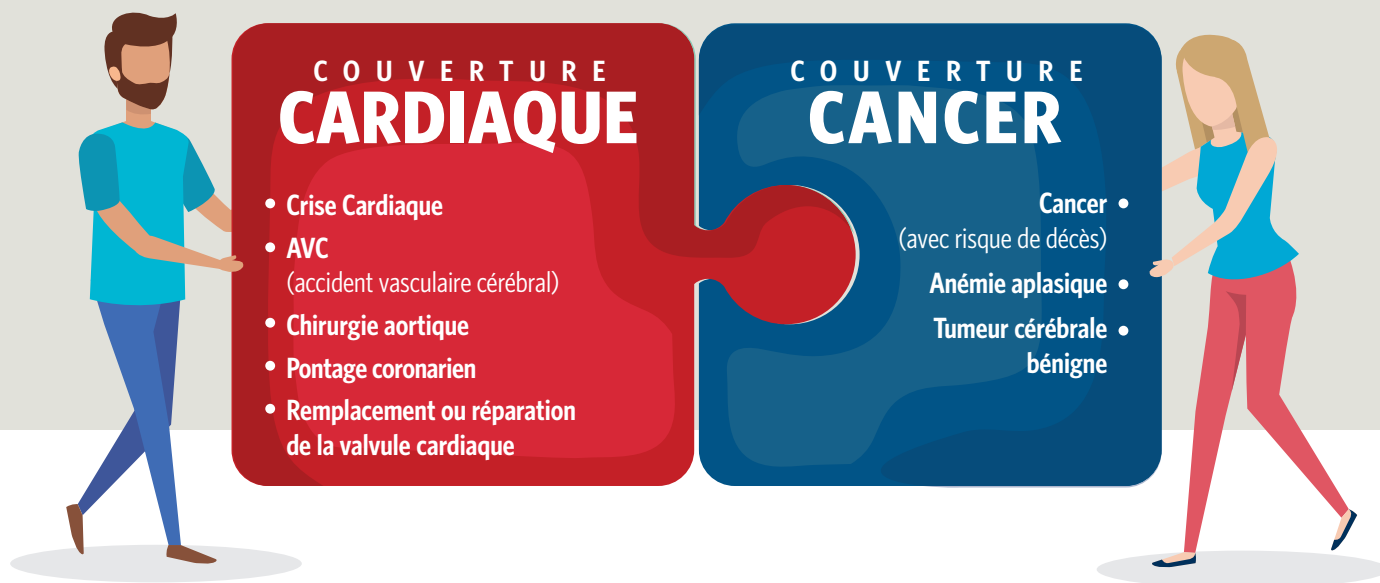


# VOUS SEREZ PEUT-ÊTRE SURPRIS DE SAVOIR QUE...

Si vous avez eu un problème de santé cardiaque ou lié à un cancer, vous pouvez toujours  
**ÊTRE ADMISSIBLE À UNE ASSURANCE MALADIES GRAVES**



Grâce à notre option de **DÉGROUPE**, vous pouvez obtenir la couverture à laquelle vous êtes admissible et payer uniquement pour la protection dont vous avez besoin.

**Jusqu'à 100 000 \$ de couverture** si vous êtes confronté à une maladie grave comme le cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral.

- ✓ **Aucun examen médical** ou de visite chez le médecin ne sont requis
- ✓ **Pas de questions** sur des refus antérieurs
- ✓ Les paiements commencent **le deuxième mois\***
- ✓ Protection offerte jusqu'à l'âge de 75 ans - les personnes **âgées de 18 à 65** ans peuvent faire une demande
- ✓ **Une demande simple et directe** - vous pouvez obtenir une couverture en moins d'un jour
- ✓ **Nous assurons les 8 affections** les plus fréquentes qui représentent plus de 90 pour cent des réclamations pour maladies graves
- ✓ **Regroupez et économisez** lorsque vous souscrivez à la fois une assurance vie et une assurance maladie grave



Une société de la Financière Foresters<sup>inc</sup>

[www.ppcquebec.ca](http://www.ppcquebec.ca)

PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada. Utilisées sous licence. Souscrit par Foresters, compagnie d'assurance vie.

Pour les détails ou une cotation sans obligation :

\* Applicable sur les plans de paiement mensuels seulement.